

REGLEMENT PARTICULIER BEX MONS 2025

Art. 01 **Réglementation**

Club organisateur : Royal Mons Auto Moto Club (monsbex@gmail.com, 0473/81.75.24)

Manifestation

Nom : 5^{ème} Endurance internationale du Doudou

Date(s) : 3 & 4 mai 2025

Type : Epreuve reprise au calendrier de la FMB sous le numéro xxxx

Programme

Samedi 3/5

Essais libres et chronométrés course d'endurance VINTAGE et EVO - sessions de 30 minutes.

Essais libres course d'endurance BEX - sessions de 30 minutes.

Course d'endurance VINTAGE et EVO – deux manches d'une durée de 1 heure comptant pour le championnat de Belgique.

Dimanche 4/5

Essais libres et chronométrés course d'endurance BEX - sessions de 45 minutes.

Course d'endurance BEX d'une durée de 3 heures pour les SOLO (manche unique) ou de 5 heures pour les équipages DUO (1^{ère} manche de 3 heures + 2^{ème} manche de 2 heures) comptant pour le championnat de Belgique.

La manifestation est régie par le code sportif de la FMB et ses annexes, par le règlement BEX 2025 édité par la FMB ainsi que par le présent règlement particulier.

L'organisateur a souscrit une assurance RC organisation auprès de la FMWB.

Art. 02 **Parcours**

Lieu : Site du Bois Brûlé à Ghlin. La longueur du parcours pour la course BEX est d'environ 3500 mètres. Le circuit est réduit à une longueur d'environ 2500 mètres pour les épreuves VINTAGE et EVO.

En cas de force majeure, le parcours pourra être modifié à tout moment de la manifestation, sur décision conjointe du directeur de course et du comité d'organisation.

La capacité maximale du circuit pour les différentes courses sera définie par le directeur de course lors de l'inspection finale. Les durées A et B des procédures « Stop and Go » seront également définies lors de cette inspection.

Art. 03 **Engagement**

Montant des engagements (location du transpondeur compris). Ces montants ne comprennent pas le prix de la licence à la journée (obligatoire pour les non-licenciés FMB qui doivent, par ailleurs, être membre d'un club affilié FMB). Les montants des engagements sont majorés d'un supplément de licence pour les titulaires de licences annuelles FMB qui ne possèdent pas la licence BEX (tableau détaillé repris dans la page du site FMB dédiée à l'épreuve concernée).

Samedi 27/4

Endurance VINTAGE et EVO : 55€

Dimanche 28/4

Endurance BEX SOLO : 105€

Endurance BEX DUO: 155€ (par équipage)

Les inscriptions sont à introduire via le site FMB.

Inscriptions possibles jusqu'au jour de l'épreuve sauf si la capacité du circuit est atteinte avant. Taxe administrative de 20 € sur le droit d'inscription en cas d'inscription sur place.

Art. 04 **Spécificités de la manifestation**

Le parc des coureurs/officiels sera accessible à partir de vendredi 2/5 à 15 heures.

Art. 05 **Formalités à l'arrivée sur le site**

Les participants se présenteront au secrétariat de l'épreuve afin d'y procéder aux formalités administratives. Ils recevront leur dossard reprenant leur numéro de course attribué, et un transpondeur contre dépôt d'un document d'identité qui sera restitué lors de la remise des pièces intactes.

Chaque coureur sera muni d'un bracelet, placé par le secrétariat. Il sera en plus remis à chaque concurrent 1 bracelet mécanicien (par coureur) ainsi qu'un pour un panneauteur. L'accès à la zone d'assistance est limitée aux seuls détenteurs d'un bracelet.

Chaque équipe recevra une « fiche concurrent » à compléter avant présentation de la ou des motos au contrôle technique.

Le parc de travail sera sous surveillance de commissaires durant toute la durée de l'épreuve, c.à.d. depuis l'introduction du premier motorcycle jusqu'à 15 minutes après la fin de l'épreuve.

Art. 06 **Classements**

Un podium aura lieu pour les classements finaux de chaque catégorie.

Art. 07 **Officiels**

Directeur de course : Peter Honof

Adjoints direction de course : Marita Lenaerts, René Sprumont, Sylvia Wafflard, Thierry Bertrand

Econome: Manu Theys

Commissaire d'organisation : Charles-Olivier DESCHAMPS

Secrétaire de la manifestation : Michel COLLART

Responsable chronométrage : TBA

Responsable technique : TBA

Environnement : Jérôme DEGREEF

Médecin de service : TBA

Service médical : Hainaut Ambulances

Art. 08 **Horaire général**

Programme du samedi 3 mai 2025

7h30	Ouverture du secrétariat sportif
8h00	Ouverture du contrôle technique
9h00 – 9h30	Essais libres VINTAGE et EVO (30')
9h45 – 10h15	Essais chrono VINTAGE et EVO (30')
10h30 – 11h00	Essais libres BEX (30')
11h15 – 12h15	1 ^{ère} manche Course VINTAGE (60')
12h30 – 13h30	1 ^{ère} manche Course EVO (60')
13h45 – 14h15	Essais libres BEX (30')
14h30 – 15h30	2 ^{ème} manche Course VINTAGE (60')
15h45 – 16h45	2 ^{ème} manche Course EVO (60')
17h – 17h30	Essais libres BEX (30')
17h30	Podiums VINTAGE et EVO

Programme du dimanche 4 mai 2025

7h30	Ouverture du secrétariat sportif
8h00	Ouverture du contrôle technique
9h00 – 9h45	Essais libres BEX (45')
10h00 – 10h45	Essais chrono BEX (45')
11h00 – 14h00	1 ^{ère} manche endurance BEX (180')
15h00 – 17h00	2 ^{ème} manche endurance BEX (120')
17h30	Podium BEX

Art. 09 **Approbation**

Le présent règlement particulier a été approuvé par le coordinateur FMB